

**PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME (2<sup>E</sup>) RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES TENUE LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2010, À LA SALLE LAVAL DU CHÂTEAU FRONTENAC, SITUÉ AU 1 RUE CARRIÈRE, À QUÉBEC, G1R 4P5**

Présence des membres ayant droit de vote :

Mesdames Judith Côté  
Johanne Jean  
Michèle Perron  
Annie Rochette  
Donald Noël

Messieurs Michel Aubertin  
Michel Bélanger  
François Biron, président  
Jean Carrier, président-directeur général  
Daniel Marcotte  
Jean-Pierre Thomassin

Présence des membres sans droit de vote :

Messieurs Daniel Desbiens, représentant du MELS  
Robert Giguère, représentant du MRNF

Assiste :

Madame Lyne Bisson, à titre de secrétaire d'assemblée

Sont excusés :

Membres ayant droit de vote :

Madame Nian Matoush  
Messieurs Donald Bhérier  
Gary James, vice-président

Membre sans droit de vote :

Monsieur Marian Lavoie, représentant du MESS

## **1.0 MOT DE BIENVENUE**

Monsieur François Biron, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration de l'Institut pour cette 2<sup>e</sup> assemblée. Il profite de l'occasion pour adresser des remerciements particuliers à monsieur Jean-Pierre Thomassin et à monsieur Robert Giguère du ministère des Ressources naturelles pour avoir accueilli l'Institut national des mines à la dernière journée du congrès Québec exploration 2010.

## **2.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président constate le quorum des membres ayant droit de vote et déclare la séance ouverte. Il est 16 h 20.



INM-10-11-015

### 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture du projet d'ordre du jour:

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de monsieur Daniel Marcotte;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Ouverture de la séance et constat du quorum;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2010;
- 5.0 Assurance responsabilité pour les membres du conseil d'administration;
- 6.0 Siège social de l'Institut
- 7.0 Planification stratégique 2011-2016 – suivi à la rencontre du 3 novembre;
  - 7.1 Nomination des membres du sous-comité;
  - 7.2 Présentation de l'offre de service du consultant
- 8.0 Projet de code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut;
- 9.0 Image corporative de l'Institut (logo);
- 10.0 Étude prévisionnelle de main-d'œuvre de l'industrie minière 2010-2020;
- 11.0 Finances :
  - 11.1 Fonds accordés par le MELS à l'Institut et processus de vérification des états financiers;
  - 11.2 Procuration au président-directeur général;
  - 11.3 Demande de soutien financier du Groupe Modulo pour la 4e édition du livre Notions de géologie;
- 12.0 Projet d'attestation d'études collégiales (AEC) en géophysique;
- 13.0 Plan d'activités 2010-2011;
- 14.0 Autres sujets :
  - 14.1
  - 14.2
  - 14.3
- 15.0 Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

### 4.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 28 SEPTEMBRE 2010

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de madame Judith Côté;

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de l'Institut national des mines, tenue le 28 septembre 2010, soit adopté tel qu'il a été rédigé;

**ADOPTÉE**

INM-10-11-016



## **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

### **SERVICE DE LA PAIE :**

Monsieur Carrier confirme que la production de la paie est maintenant assumée par *Service de paie et de Ressources humaines* de Desjardins.

### **CHAIRE EN ENTREPRENEURIAT MINIER**

La Chaire a commencé ses activités et son comité provisoire de direction a tenu une rencontre ce jeudi 25 novembre, à Québec. Monsieur Carrier indique au conseil qu'il été invité à se joindre officiellement à ce comité. Toutefois, il doit faire certaines vérifications légales avant de rendre sa réponse. Il ajoute que madame Johanne Jean fait partie de ce comité en tant que rectrice de l'UQAT.

### **5.0 ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS**

Le résultat de la recherche effectuée par monsieur Jean Carrier indique que le gouvernement prend fait et cause pour les membres des conseils d'administration qui découlent d'une autorité publique qu'il a légalement mise en place.

Monsieur Carrier confirme donc qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la souscription d'une assurance responsabilité pour les membres du conseil d'administration de l'Institut, dans l'exercice de leurs fonctions.

### **6.0 SIÈGE SOCIAL DE L'INSTITUT**

CONSIDÉRANT l'orientation exprimée par le conseil, lors de l'assemblée du 28 septembre 2010, au regard de l'emplacement du siège social de l'Institut;

CONSIDÉRANT la démarche faite auprès du ministre Pierre Corbeil à cet égard;

CONSIDÉRANT la grille d'analyse déposée par le président-directeur général qui porte sur les considérations des endroits à évaluer.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de monsieur Donald Noël;

**DE MANDATER** le président-directeur général pour analyser quatre (4) hypothèses de localisation du siège social de l'Institut national des mines, à Val-d'Or, qui incluent l'emplacement actuel, et qu'un le résultat de cette analyse soit présenté au conseil d'administration le 8 février 2011.

**ADOPTÉE**





## 7.0 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016 – SUIVI DE LA RENCONTRE DU 3 NOVEMBRE 2010

Une première rencontre d'un comité formé des membres du conseil a été tenue le 3 novembre dernier, afin d'entreprendre la réflexion sur la planification stratégique 2011-2016 de l'Institut. Les participantes et les participants à cette rencontre témoignent de leur satisfaction envers l'animation et les résultats obtenus.

### 7.1 NOMINATION DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ

CONSIDÉRANT QUE les travaux du 3 novembre 2010 ont servi à jeter les bases sur lesquelles sera construite la planification stratégique de l'Institut;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poursuivre les travaux d'élaboration de la planification stratégique de l'Institut, dans la perspective de présenter un projet au conseil d'administration le 8 février 2011.

INM-10-11-018

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de madame Johanne Jean;

**DE NOMMER** madame Annie Rochette et messieurs Gary James, Michel Bélanger, Jean-Pierre Thomassin et Jean Carrier pour former un sous-comité chargé de préparer le projet de plan stratégique 2011-2016. Le président, François Biron, fait partie d'office de tous les comités.

**ADOPTÉE**

### 7.2 PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DU CADT

*Déclaration de conflit d'intérêts :*

*Madame Johanne Jean déclare un potentiel conflit d'intérêts relatif au Centre d'aide au développement technologique (CADT), puisque c'est un organisme de l'UQAT. Madame Jean est exemptée de quitter la salle, mais ne participera pas aux discussions et au vote sur le sujet.*

Monsieur Jean Carrier présente l'offre de service du Centre d'aide au développement technologique (CADT) par laquelle monsieur Pierre Labelle serait mandaté pour participer au développement du plan stratégique 2011-2016 et du plan d'action 2011-2012 de l'Institut.

CONSIDÉRANT la présentation de l'offre de service par le président-directeur général qui comprend une réduction de 10 % applicable aux honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres au regard des services de monsieur Labelle lors de la rencontre du 3 novembre dernier;



CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre la démarche d'élaboration de la planification stratégique 2011-2016 et du plan d'action 2011-2012.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de monsieur Daniel Marcotte;

**D'ACCEPTER** l'offre de service du Centre d'aide au développement technologique (CDAT), telle qu'elle a été présentée par le président-directeur général, et qui consiste à prendre en charge la préparation du plan stratégique 2011-2016 et du plan d'action 2011-2012 de l'INM.

Ce mandat comprendra :

- L'encadrement du processus de planification par la préparation d'outils et l'animation du comité de travail de l'INM;
- La rédaction du plan stratégique et du plan d'action.

Pour la réalisation de ce mandat, l'INM prendra en charge :

- La logistique d'organisation (disponibilité des participants et réservation de locaux) et le secrétariat des rencontres de conception du plan stratégique au niveau du conseil d'administration et du groupe de travail sur le plan stratégique;
- le processus d'approbation par le gouvernement du Québec.

**DE MANDATER** le président-directeur général pour signer pour et au nom de l'Institut tout document relatif à l'application de cette offre de service.

**ADOPTÉE**

## **8.0 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 de la Loi sur l'Institut des mines stipule que « Les principes d'éthique et les normes de déontologie prévus aux articles 4 à 12 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) et dans la réglementation adoptée en vertu de cette loi s'appliquent aux membres du personnel de l'Institut;

CONSIDÉRANT QUE l'article 34 du *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* indique que le conseil d'administration doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie de l'Institut est conforme à l'article 35 du *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* qui stipule que "Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics. Elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles doivent notamment traiter:

- 1° des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
- 2° de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- 3° des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions."



INM-10-SEP-019



INM-10-11-020

CONSIDÉRANT QUE le projet de code d'éthique et de déontologie de l'Institut respecte l'article 36 du *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* qui stipule que "Chaque organisme ou entreprise doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.";

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter, par voie de règlement, un code d'éthique et de déontologie pour ses membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de monsieur Michel Bélanger;

**D'ADOPTER** le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines tel qu'il a été présenté.

**DE TRANSMETTRE** une copie dudit règlement au Secrétariat à l'éthique et à la déontologie du ministère du Conseil exécutif du Québec.

**ADOPTÉE**

### **9.0 IMAGE CORPORATIVE DE L'INSTITUT (LOGO)**

CONSIDÉRANT la présentation de nouveaux projets de logo pour l'Institut national des mines par le président-directeur général;

CONSIDÉRANT l'unanimité des critères désirés par les membres du conseil pour l'identification visuelle de l'Institut (logo).

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de madame Judith Côté;

**DE MANDATER** le président-directeur général pour finaliser le mandat avec la firme *TMR Communications* relatif à la production finale de l'image corporative de l'Institut (logo).

**ADOPTÉE**

### **10.0 ÉTUDE PRÉVISIONNELLE DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE MINIÈRE QUÉBÉCOISE 2010-2020**

Monsieur Michel Bélanger est invité à présenter globalement les objectifs de l'*Étude prévisionnelle de main-d'œuvre de l'industrie minière québécoise 2010-2020* qui a fait l'objet d'une conférence de presse, ce jeudi 25 novembre, par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec (CSMO Mines). M. Bélanger profite de cette occasion pour recueillir les commentaires des membres du conseil d'administration qui ont eu l'occasion d'assister à cette conférence et précise que la prochaine présentation de l'étude aura lieu à Sept-Îles, le 23 février prochain

INM-10-11-021





Monsieur Michel Aubertin ajoute que le CSMO Mines prévoit présenter le modèle prévisionnel des besoins de main-d'œuvre pour l'industrie minière et ses résultats à Montréal, le 24 mai prochain, dans le cadre du colloque annuel de l'*Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)* qui se tiendra au *Palais des congrès de Montréal* du 22 au 25 mai 2011. Durant cette semaine, le CSMO Mines tiendra son assemblée générale annuelle et espère également d'être en mesure de présenter la mise à jour (en date de la fin avril 2011) des résultats du modèle.

Les membres du conseil d'administration de l'INM sont unanimes à dire que cette étude sera un référentiel important dans la réalisation du mandat de l'Institut. Ils sont également conscients de l'urgence d'agir à divers niveaux dans le domaine de la formation minière pour que l'industrie minière puisse avoir la main-d'œuvre nécessaire et qualifiée le moment venu. Toutefois, certaines actions ne pourront être posées par l'Institut avant que sa planification stratégique ne soit complétée et adoptée par le MELS.

## **11.0 FINANCES**

### **11.1 FONDS ACCORDÉS PAR LE MELS À L'INSTITUT ET PROCESSUS DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS**

#### **FONDS**

Monsieur Jean Carrier confirme que, le 21 octobre 2010, la sous-ministre adjointe du MELS, madame Mimi Pontbriand, a transmis un montant de 300 000 \$ à titre d'avance pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Institut. Lorsque 75 % de ce montant aura été utilisé, l'Institut devra confirmer la nature des dépenses effectuées ainsi qu'indiquer les besoins financiers additionnels qui seront nécessaires par la suite.

Afin de répondre à cette reddition de comptes, les membres du comité de vérification de l'INM, soit monsieur Jean-Pierre Thomassin, madame Judith Côté et monsieur Michel Bélanger, seront invités à une réunion qui se tiendra quelques heures avant la prochaine rencontre du conseil d'administration du 8 février prochain.

#### **VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Carrier confirme qu'il ne sera pas nécessaire de nommer des vérificateurs pour les états financiers de l'Institut, puisque le vérificateur général a cette responsabilité. Dans le cas où il ne pourrait lui-même effectuer cette vérification, il mandatera une firme comptable pour exécuter ce contrat.

### **11.2 PROCURATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec exigent une résolution du conseil d'administration confirmant la désignation d'un mandataire de l'Institut national des mines, avant de communiquer à celui-ci des renseignements confidentiels et lui permettre de consulter des documents contenant de tels renseignements sous l'autorité de l'Institut;



INM-10-11-022

Formules Municipales - No 5614-PS SPECIAL

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) exige, elle aussi, de l'Institut qu'elle autorise, à titre de répondant ou d'employé désigné, un de ses employés à agir en son nom auprès de la CSST et pour exercer un droit d'accès à son dossier concernant la classification, la cotisation et l'imputation du coût des prestations de même qu'un droit d'accès aux dossiers des lésions professionnelles auxquels l'employeur a lui-même accès;

**CONSIDÉRANT QUE** le président-directeur général doit avoir la qualification de mandataire de l'Institut national des mines pour l'exécution de son mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** le président-directeur général pourra, en tant que mandataire de l'Institut, demander des renseignements ou des modifications de nature fiscale auprès de l'Agence du revenu du Canada, de Revenu Québec et auprès de tout autre organisme qui exigera ce type d'information.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de monsieur Daniel Marcotte;

**QUE** le président-directeur général soit désigné comme mandataire et répondant de l'Institut national des mines auprès de l'Agence du revenu du Canada, de Revenu Québec, de la CSST et auprès de tout autre organisme qui exigera ce type de procuration.

**QUE** le président-directeur général, à ce titre, aura le pouvoir de fournir tout renseignement ou document visé par la présente procuration. Il aura aussi le pouvoir de participer à toute négociation qui concerne les renseignements ou les documents à transmettre. Il aura aussi, conformément à l'article 37 de la LATMP, un accès global aux dossiers que possède la CSST.

**QUE** cette procuration est valide pour trois (3) ans, à compter de ce jour, et qu'elle se renouvellera automatiquement, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'Institut.

**ADOPTÉE**

### **11.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU GROUPE MODULO POUR LA 4<sup>E</sup> ÉDITION DU LIVRE *NOTIONS DE GÉOLOGIE***

Monsieur Carrier dépose la lettre de monsieur Robert Marquis, directeur général de Géologie Québec, qui invite l'Institut à appuyer la production d'un ouvrage de référence en géologie utilisé dans la formation minière de niveau technique et universitaire.

Malgré que la qualité de cet outil de formation soit reconnue par les institutions qui l'utilisent, le conseil d'administration de l'INM constate que ce genre de demande de soutien financier ne cadre pas avec la mission et les fonctions de l'Institut. Monsieur Carrier transmettra donc une réponse négative à monsieur Marquis.





## 12.0 PROJET D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) EN GÉOPHYSIQUE

À titre d'information, monsieur Jean Carrier dépose la demande adressée par Abitibi Géophysique qui porte sur un projet de formation équivalente à une AEC en géophysique.

Dans le respect de la mission et des fonctions de l'Institut, monsieur Carrier informera cette entreprise que l'INM ne peut se prononcer à cette étape-ci de leur démarche.

## 13.0 PLAN D'ACTIVITÉS 2010-2011

Monsieur Carrier rappelle que le budget de l'INM prévoyait des actions relatives à la réalisation de la mission de l'Institut. Toutefois, avant de mettre de l'avant quelconque projet, il est nécessaire d'élaborer une grille d'analyse des actions susceptibles d'être débutées d'ici la fin de l'année financière. À cet effet, monsieur Carrier présentera un projet de grille d'analyse à la prochaine séance.

## 15.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

INM-10-11-023

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de monsieur Donald Noël;

**QUE** l'assemblée soit levée. Il est 18 h 52.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
François Biron  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Lyne Bisson  
Secrétaire d'assemblée